



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 16 décembre 2014  
18 heures 30

-----

CS/MG

N° 001782

Aménagement Urbain  
- Avenant n°1 à la  
convention de  
partenariat entre le  
groupement  
commercial et  
artisanal du pays  
d'apt (GCAPA) et la  
commune d'Apt

Affiché le :

Le mardi 16 décembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Laurence BARBIER

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

**Vu** la délibération AS/MG N° 1351 du 22 mai 2012, reconduisant la convention pluriannuelle de partenariat entre le Groupement Commercial du Pays d'Apt et la Commune d'Apt pour la période 2012-2015.

**Considérant** que cette convention prévoit le financement d'un agent salarié chargé de l'animation pour un montant annuel à hauteur de 25 000 € et prévoit le versement d'un montant forfaitaire de 15 000 € pour les charges de fonctionnement.

**Considérant** que la Ville d'Apt fait état de contraintes budgétaires pour l'exercice 2015 dues notamment à la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement.

**Considérant** que l'article 8 de la convention prévoit que toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, doit faire l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Approuve** l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Groupement Commercial et Artisanal du Pays d'Apt et la Commune d'Apt ci-annexé à la présente.

**Dit** que le montant de la subvention globale de fonctionnement annuelle pour l'exercice budgétaire 2015 est dorénavant de 35 000 €

**Précise** que cet avenant prévoit le financement d'agents salariés chargés de l'animation pour un montant annuel à hauteur de 20 000 €

**Précise** que cet avenant prévoit le versement d'un montant forfaitaire de 15 000 € pour les charges de fonctionnement.

**Prend acte** que les agents chargés de l'animation sont deux salariés du Comité de Bassin d'Emploi (CBE) mis à disposition temporairement au profit du GCAPA, ce qui fait l'objet d'une convention de mise à disposition sans but lucratif ci-annexée à la présente.

**Mande** Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**